

Réunion du Conseil Municipal
Séance du Vendredi 6 mars 2020 – 18 heures
Procès-verbal

Le Vendredi 6 mars 2020 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BILLON Yolande, Maire.

Date de la convocation & d'affichage de la convocation : 2 mars 2020

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 14 - **Présents** : 14

Étaient présents : Mme BILLON Yolande, Maire, Mmes : BRULE Virginie, CAILBEAUX Jocelyne, CAUDIU Sandrine, CAUMES Aliette (**arrivée à 18h09**), JUPILLE Michèle, MECHINEAU Séverine (**arrivée à 18h45**) et PUEL Sandra, Mrs ARNAULT Raymond, BOISGARD Damien (**arrivée à 18h24**), CHAMPION-BODIN Théo, DELACÔTE Fabrice (**arrivée à 18h06**), JOUSSET Philippe et LEGRAND Michel.

SEANCE

Madame le Maire ouvre la séance à **18h04** et rappelle l'ordre du jour tel que formulé sur la convocation :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 février 2020

BUDGET ASSAINISSEMENT

2. Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe d'assainissement
3. Désignation du Président de séance pour le vote du compte administratif 2019 du budget annexe d'assainissement
4. Approbation du compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe d'assainissement
5. Affectation du résultat du budget annexe d'assainissement
6. Vote du budget primitif pour l'année 2020 pour le budget annexe de l'assainissement

BUDGET PRINCIPAL

7. Approbation du compte de gestion 2019 du budget principal
8. Désignation du Président de séance pour le vote du compte administratif 2019 du budget principal
9. Approbation du compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal
10. Affectation du résultat du budget principal
11. Vote des taux d'imposition communaux pour l'année 2020
12. Vote du budget primitif pour l'année 2020 pour le budget principal

AFFAIRES COMMUNALES

13. Salles communales : Revalorisation des tarifs

14. Questions diverses

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Michel LEGRAND

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 février 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 février 2020.

2. Informations de Madame le Maire dans le cadre de ses délégations

Arrivée de Monsieur DELACOTE à 18h06.

Il prend part au vote à partir de ce point et le nombre de présents est 11.

2.a Achats, marchés publics et accords-cadres

Conformément à l'article L 2122-23, avant dernier alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire rend compte de ses décisions.

Dans ce cadre, ont été attribués et signés les marchés de gré à gré suivants :

Société/artisan	Date ou N° du devis	Intitulé	Montant € TTC	Bon pour accord le
JMC SOUDE	Dev 864	Plateforme la Cigogne	222.72 €	10/02/2020
JMC SOUDE	Dev 863	Gardes corps plateformes	1476.60 €	10/02/2020
VEOLIA	Dev n° 06-447897	Renouvellement du PI n° 10 à Fayette	2 340.00 €	10/02/2020
TYPOINFOGRAPHIE	Dev 2020D170	Banderole Requiem + feu artificiel	315.00 €	19/02/2020
BUROLIKE	Dev N°6000029969	Fournitures de bureau	112.00 €	21/02/2020
JMC SOUDE	Dev 860	Remplacement tôle bardage atelier technique (sinistre)	570.00 €	03/03/2020

2.b Exercice du Droit de préemption (DIA)

Tout propriétaire qui souhaite vendre son bien situé sur une zone de préemption fixée sur le territoire de sa commune doit effectuer une déclaration en mairie. Madame le Maire a été sollicitée pour les déclarations de DIA suivantes :

- N° 20200002 du 21 février 2020 : habitation et parcelle situés La Touche (parcelles ZB 42)

2.c Cimetière

Aucune attribution de concession au cimetière depuis le conseil municipal du 10 mai 2019.

BUDGET ASSAINISSEMENT

3. Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Assainissement

Arrivée de Madame CAUMES à 18h09.

Elle prend part au vote à partir de ce point et le nombre de présents est 12.

Madame JUPILLE, adjointe chargée des finances, présente le Compte de Gestion 2019 du Budget Assainissement, annexé au Budget Principal de la Commune, tel que nous l'a transmis notre Trésorier municipal.

Les résultats financiers de l'année 2019 dégagent :

- en fonctionnement un excédent de **9 338,37 €**.
- en investissement un déficit de **11 710,04 €**.

Ces résultats financiers de l'année 2019 cumulés avec les résultats des années antérieures font ressortir :

- en fonctionnement un excédent de **106 636,90 €**.
- en investissement un déficit de **5 823,28 €**.

Madame JUPILLE propose d'approuver le Compte de Gestion 2019 du Budget Assainissement.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte de Gestion 2019 du Budget Assainissement de la Commune.

Arrivée de Monsieur BOISGARD à 18h24.

Il prend part au vote à partir de ce point et le nombre de présents est 13.

Madame JUPILLE présente le compte administratif 2019 du Budget Assainissement de la Commune dont les chiffres sont en parfaite cohérence avec ceux du Compte de Gestion transmis par le Trésorier Municipal.

La synthèse des résultats financiers, tels qu'ils apparaissent au Compte Administratif de l'année 2019 du Budget Assainissement de la Commune font l'objet de l'annexe 1.

4. Désignation du Président de séance pour le vote du compte administratif 2019 du budget annexe d'assainissement

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner le Président de séance, afin de procéder au vote du compte administratif.

Les membres du Conseil Municipal désignent Monsieur ARNAULT.

Madame le Maire transmet la présidence de séance à Monsieur ARNAULT et quitte la salle de réunion.

5. Approbation du compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe d'assainissement

Le Président de séance sollicite les membres du Conseil Municipal, leur demande s'ils souhaitent obtenir des compléments d'information, s'ils ont des questions quant au Compte Administratif qui leur a été présenté.

En l'absence de sollicitation, le Président de séance procède au vote.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif de l'année 2019 du Budget Assainissement de la Commune.

Le Président de séance fait rappeler Madame le Maire, lui annonce le résultat du vote et lui retransmet la présidence de séance.

6. Affectation du résultat du budget annexe d'assainissement

Madame JUPILLE rappelle les opérations engagées à la section investissement et non soldées au titre du budget de l'année 2019. Elle présente et commente ces Restes à Réaliser. Ils sont décrits en annexe 2.

Compte tenu de ces Restes à réaliser et des résultats cumulés de l'exercice 2019, il y a obligation de procéder à une affectation de **16 507,28 €**.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents et représentés, le report des résultats cumulés de l'exercice 2019 tel qu'il est présenté en annexe 1.

7. Vote du budget primitif pour l'année 2020 pour budget annexe d'assainissement

Madame JUPILLE présente et commente les propositions budgétaires 2020 du service assainissement.

Ces prévisions font l'objet du document en annexe 3 pour la section de fonctionnement et annexe 4 pour l'investissement.

Madame JUPILLE propose de procéder au vote du budget primitif 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à la majorité des membres présents et représentés avec 12 votes pour et 1 abstention, le budget annexe assainissement, tel que présenté en annexe 5.

BUDGET PRINCIPAL

8. Approbation du compte de gestion 2019 du budget principal

Madame JUPILLE, adjointe chargée des finances, présente le Compte de Gestion 2019 du Budget Principal de la Commune, tel que nous l'a transmis notre Trésorier municipal.

Les résultats financiers de l'année 2019 dégagent :

- en fonctionnement un excédent de **317 653,29 €**.
- en investissement un déficit de **14 835,01 €**.

Ces résultats financiers de l'année 2019 cumulés avec les résultats des années antérieures font ressortir :

- en fonctionnement un excédent de **627 768,64 €**.
- en investissement un déficit de **149 283,00 €**.

Madame JUPILLE propose d'approuver le Compte de Gestion 2019 du Budget Principal de la Commune.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte de Gestion 2019 du Budget Principal de la Commune.

Arrivée de Madame MECHINEAU à 18h45.

Elle prend part au vote à partir de ce point et le nombre de présents est 14.

Madame JUPILLE présente les chiffres du compte administratif 2019 du budget principal de la Commune qui sont en parfaite cohérence avec celles du compte de gestion transmis par le Trésorier Municipal.

La synthèse des résultats financiers, tels qu'ils apparaissent au Compte Administratif de l'année 2019 du Budget Principal de la Commune font l'objet de l'annexe 1.

9. Désignation du Président de séance pour le vote du compte administratif 2019 du budget principal

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner le Président de séance, afin de procéder au vote du compte administratif.

Les membres du Conseil Municipal désignent Monsieur ARNAULT.

Madame le Maire transmet la présidence de séance à Monsieur ARNAULT et quitte la salle de réunion.

10. Approbation du compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal

Le Président de séance sollicite les membres du Conseil Municipal, leur demande s'ils souhaitent obtenir des compléments d'informations, s'ils ont des questions quant au compte administratif qui leur a été présenté.

En l'absence de sollicitations, le Président de séance procède au vote.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif de l'année 2019 du budget principal de la Commune.

Le Président de séance fait rappeler Madame le Maire, lui annonce le résultat du vote et lui retransmet la présidence de séance.

11. Affectation du résultat du budget principal

Madame JUPILLE rappelle les opérations engagées à la section investissement et non soldées au titre du budget de l'année 2019.

Elle présente et commente ces restes à réaliser. Ils sont décrits en annexe 2.

Compte tenu de ces restes à réaliser, Madame JUPILLE propose d'affecter les résultats cumulés de l'exercice 2019 tels qu'ils sont présentés en annexe 1.

Madame JUPILLE propose d'approuver l'affectation des résultats cumulés de l'exercice 2019 pour un montant de **237 235 €**.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents et représentés, l'affectation proposée des résultats cumulés de l'exercice 2019.

12. Vote des taux d'imposition communaux pour l'année 2020

La situation financière de la commune de Noyant-de-Touraine étant jugée satisfaisante, Madame le Maire propose de maintenir les taux d'imposition antérieurs pour l'année 2020.

Au préalable, Madame JUPILLE requiert l'attention des membres du conseil pour leur expliquer les conséquences de la réforme de la taxe d'habitation sur les finances communales.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **17,26 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **36,51 %**

Madame JUPILLE sollicite l'avis des membres du Conseil Municipal et propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés, d'appliquer pour l'année 2020, les taux d'imposition communaux décrits ci-avant.

13. Vote du budget primitif pour l'année 2020 pour le budget principal

Madame JUPILLE présente et commente les propositions budgétaires de la Commune pour l'année 2020.

Ces propositions font l'objet du document en annexes 3 et 4 pour le fonctionnement (dépenses et recettes) et en annexe 5 pour l'investissement.

Madame JUPILLE propose de procéder au vote du budget primitif de la Commune pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à la majorité des membres présents et représentés avec 12 votes pour et 2 abstention, le budget principal de la Commune, tel que présenté en annexe 6.

AFFAIRES COMMUNALES

14. Salles communales : Revalorisation des tarifs

Suite à des dégradations importantes constatées lors des dernières locations de la salle Ida de L'Aigle, Madame le Maire propose de revoir les tarifs de la caution déposée par les utilisateurs et la mise en place d'un forfait ménage.

Les tarifs actuellement en vigueur pour la salle Ida de l'Aigle ainsi que le stade sont rappelés.

Après discussion, les élus sont unanimes sur la nécessité d'augmenter le montant de la caution pour la salle Ida de l'Aigle et sur la mise en place d'un forfait ménage pour les 2 salles (Ida de l'Aigle et stade).

Le forfait ménage sera remis par le locataire avec la caution et l'attestation d'assurance lors de la réservation de la salle.

En fonction de l'état de la salle lors de l'état des lieux sortant ou après constat de l'agent en charge de l'entretien, le forfait ménage sera encaissé ou remis au locataire.

Pour la salle Ida de l'Aigle, il est proposé de :

- fixer la caution à **500 €** au lieu de 200 € ;
- d'instaurer un forfait ménage, fixé selon le coût horaire de l'agent en charge de l'entretien et les heures de travail effectuées lors des dites locations, pour un montant de **200 €**.

Pour le stade, il est proposé de :

- maintenir la caution actuelle à **300 €** ;
- d'instaurer un forfait ménage pour un montant de **100 €**.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DÉCIDE**, d'appliquer les tarifs proposés selon le tableau ci-dessous pour les nouvelles demandes de location à compter du **1^{er} avril 2020**.

	Salle Ida de l'Aigle	Stade
Caution	500 €	300 €
Forfait ménage	200 €	100 €

- **AUTORISE** Madame le Maire à modifier les conventions de location à compter de cette date.

Départ de Monsieur CHAMPION-BODIN à 20h04 suivi de Monsieur BOISGARD à 20h06.

15. Informations diverses

A. Voirie :

Le dossier de demande de subvention correspondant au reversement des amendes de police est à déposer pour le 30 mars 2020.

Un rappel est fait sur les travaux pouvant être éligibles et sur les refus.

Après discussion des élus et au vu des travaux prévus pouvant entrer dans ce cadre, il est proposé de déposer cette demande de subvention sur les travaux d'aménagements envisagés Rue du 8 Mai. Il est demandé aux élus en charge de ce dossier de se rapprocher du secrétariat afin de préparer cette demande de subvention.

B. Dates à retenir :

- Requiem (Association A Pleine Voix) **le 8 mars 2020 à 16h** à l'église de Noyant-de-Touraine suivi du feu d'artifice (si les conditions météo le permettent)
- Elections municipales du **15 mars et 22 mars 2020**
- La Roue Tourangelle **le 5 avril 2020**

C. Divers :

- **Effondrement flanc de coteau** : Monsieur et Madame Hervé habitant 11 rue de la Touche à Noyant-de-Touraine ont adressé un courrier en LRAR à la mairie demandant la levée de l'arrêté de péril du 12 février 2019 indiquant que les travaux étaient terminés.
Une demande d'assistance technique a été formulée auprès des Cavités 37 afin de vérifier les travaux réalisés suite à l'effondrement du flanc de coteau.
Un rendez-vous sur place est fixé **le mardi 10 mars 2020 à 10h**. Monsieur et Madame HERVÉ en ont été informés.
Madame le Maire se félicite de voir ce dossier bientôt clôturé. Elle remercie la municipalité pour son suivi, lourd techniquement et financièrement. Elle souligne l'assistance importante et de grande qualité des Cavités 37.
- **Illuminations de Noël** : Une réclamation a été faite auprès de l'entreprise DECOLUM concernant les guirlandes lumineuses. Les 2 guirlandes défectueuses vont être remplacées par des neuves et de nouveaux décors diurnes vont être livrés afin de changer les décors tombés.

- **Vente de terrain à la société Val de Loire Fibre** : La vente de la parcelle ZP 310 au profit de la société Val de Loire Fibre a été signée par Madame le Maire le 4 mars 2020 chez Maître BOUFFANT à Tours.
⇒ Monsieur DELACOTE demande si la clôture va être prolongée jusqu'aux thuyas pour éviter le passage de piétons ou de vélos ? Cette demande sera transmise à l'entreprise.
- **Sinistre atelier** : L'assurance a donné son accord sur la prise en charge des travaux de remplacement des tôles de l'atelier technique suite à l'acte de vandalisme du 27/12/2019.
- **Sinistre mur du pignon de la mairie** : Une réclamation a été faite auprès de l'entreprise BEUN concernant les travaux réalisés suite à un sinistre sur le mur de la mairie. La facture a été mise en attente. L'entreprise a contacté l'architecte et a indiqué que les travaux seraient repris.
- **Demande d'occupation terrain communal** : Lors du dernier conseil municipal, Madame le maire avait fait état d'une demande d'installation d'un food-truck sur la commune. Après un échange téléphonique, il a été convenu que cette personne reprendrait contact avec la nouvelle municipalité mais a précisé qu'elle avait besoin d'électricité.
- **Rappel Taille de haie** : Lors du conseil municipal du 7 juin 2019, il avait été acté que la haie située derrière le hangar des ateliers techniques seraient supprimée au mois de juin par des membres de l'équipe municipale Raymond ARNAULT, Michel LEGRAND et Fabrice DELACOTE avec l'aide des agents techniques. Un courrier daté du 19 juin 2019 avait été envoyé à M et Mme MAILLET précisant « *que ce projet était en cours d'étude et qu'il incluait la suppression de la haie prochainement* ».
⇒ Suite à la discussion, ces élus ont décidé que la nouvelle municipalité se chargera de la taille de la haie. M et Mme MAILLET en seront informés par courrier.
- **Carrefour des Piraudières** : information préalable des travaux de l'entreprise TPPL pour petites interventions d'aménagement de sécurité à compter du 01/06/2020.
- **Bornages BRANLY LACAZE** :
Le bornage de la Rue des Loges (remise en place de 2 bornes parcelle ZR N°225-226-227 famille BODIN) aura lieu le 11 mars 2020 à 9h00.
Le bornage de la Rue des landes (remise en place d'une borne au droit de la parcelle ZO n°51 famille DELACOTE) aura lieu le 11 mars 2020 à 10h00.
- **Ressources Humaines** : Madame Christelle DESBOURDES a demandé un renouvellement de sa période de mise en disponibilité pour convenances personnelles pour une durée d'1 an à compter du 1^{er} juin 2020. Le dossier a été transmis à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion pour avis.
- **Subvention DETR** : Madame la Préfète a adressé un courrier à Madame le Maire pour l'informer que compte tenu du nombre de dossiers déposés, des critères retenus et du montant total des demandes, il n'a pas été donné un avis favorable au dossier de la commune. Un réexamen sera possible en septembre 2020 si des crédits affectés étaient non consommés.

D. Tour de table

- Madame MECHINEAU indique qu'elle a été contente de faire partie de l'équipe municipale et remercie tous les élus et Madame le Maire.
- Monsieur JOUSSET souligne une superbe expérience et une superbe équipe. Il remercie Madame BILLON et a une pensée pour Monsieur BREANT.
- Monsieur ARNAULT affirme qu'après 37 ans pour lui, ça suffit !
- Madame JUPILLE remercie les élus pour les 6 années passées et espère continuer.
- Monsieur LEGRAND demande si la mairie a reçu des informations concernant le coronavirus et si des affichages et du gel hydro-alcoolique seront prévus pour le bureau de vote.
⇒ Madame le maire lui répond qu'un affichage est prévu à l'entrée du bureau de vote et que les éventuelles consignes préfectorales transmises dans la semaine seront appliquées.
- Madame CAUDIU remercie les élus qui arrêtent pour le mandat passé ensemble et espère continuer.
- Madame BRULÉ remercie les élus d'être venus la chercher pour ce mandat qui a été un enrichissement personnel.

16. Clôture de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour de la présente séance ayant été traités, Madame le Maire propose de lever la séance. Madame le Maire déclare la séance levée à : **20 h 35**.

En Mairie, le
Madame le Maire, **Yolande BILLON**